



Pays du Giennois

# Compte-rendu

17 Décembre 2020 – 18h00 – Salle Biraud  
Commune de Saint-Martin sur Ocre

Légalement convoqué, le Comité Syndical s'est réuni lors d'une séance publique dans la salle Maurice Biraud de Saint Martin sur Ocre, le 17 décembre 2020.  
Le quorum est atteint.

**Délégués votants :** CC Berry Loire Puisaye : Mesdames PALLUAU, LELIEVRE, FEUILLETTE, JOLY, LECHAUVE, MARQUET et BLOUET. Messieurs POULAIN, CHAILLOU, MARTINE, BOUGUET, DESPLANCHES, GEOFFRENET, GERVAIS, SEVIN, RAT, COURTIN.

CC Giennoises : Madame PERRON. Messieurs BOUCHER, CAMMAL, DARMOIS, CHABOREL, CHENUET et BOULOGNE.

M. HECQUET donne pouvoir à M. GERVAIS.

**Délégués absents excusés :** CC Berry Loire Puisaye : Ms BODIER et HECQUET.

CC Giennoises : Mesdames CORCELLE, LAFAYE et FLEURY. M. MOREL.

**Délégués absents :** CC Berry Loire Puisaye : Monsieur EUGENE.

Secrétaire de séance : M. CHENUET

### **Assistaient également à la réunion :**

CC Giennoises : Mesdames GAY, de METZ. CC Berry Loire Puisaye : Mesdames LOPES, POULAIN, VICHERAT. Ms THIEBAUT, MERCADIER, DESPLANCHES

Mme PARIS, Agent de Développement Local, Mmes LEONARD et LEFEBVRE, Chargées de missions (Agents administratifs du SMPG).

### **Rappel de l'ordre du jour**

- 
- 1/ Approbation du PV de la réunion du Comité Syndical du 02 Septembre 2020,
  - 2/ Approbation du Règlement intérieur du SMPG,
  - 3/ Recrutement d'agents pour un accroissement temporaire d'activité,
  - 4/ Création d'un poste permanent d'adjoint administratif,
  - 5/ Désignation du délégué local auprès du CNAS,
  - 6/ Présentation du Syndicat Mixte du Giennois,
  - 7/ Questions diverses.

-----  
Monsieur GERVAIS, Président, ouvre la séance. Il procède à l'appel des membres du conseil et constate que la condition de quorum est respectée. Il annonce également le pouvoir.

Il demande la désignation d'un secrétaire de séance. M. CHENUET se propose à ce poste. Décision actée.

M. GERVAIS remercie la Mairie de Saint-Martin-sur-Ocre d'accueillir la première réunion dans ces conditions particulières.

M. GERVAIS propose de faire une minute de silence à la mémoire de Monsieur Philippe COIGNET, Maire de Adon, disparu très récemment.

Il commence par le premier point à l'ordre du jour :

### **1 – PROCES – VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 02 SEPTEMBRE 2020**

---

Monsieur le Président demande que le compte-rendu du dernier Comité Syndical soit approuvé.

**Le Compte-rendu de la séance du 02 Septembre 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### **2 – DELIBERATION N° 015-2020 : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU GIENNOIS**

---

Monsieur le Président propose la lecture du règlement intérieur du Syndicat Mixte du Pays du Giennois. Ce document est présenté en pages « annexe ».

Aucune question, ni remarque.

La proposition est mise au vote : 25 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

**Le règlement intérieur du SMPG est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### **3 - DELIBERATION N° 016-2020 : RECRUTEMENT D'AGENTS POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

---

Monsieur le Président rappelle qu'il appartient au Comité Syndical de fixer par délibération, la création des postes nécessaire au bon fonctionnement du Syndicat.

M. le Président informe l'assemblée que les besoins du service peuvent justifier l'urgence d'un recrutement de personnel en cas d'accroissement temporaire de l'activité, conformément à l'article 3, de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

M. le Président propose à l'assemblée, de l'autoriser, pour la durée de son mandat, à recruter, en tant que de besoin, des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période, de dix-huit mois consécutifs.

Les niveaux de recrutement et de rémunération seront déterminés en fonction de la nature des fonctions exercées et le profil des candidats retenus, en adéquation avec les grades donnant vocation à occuper ces emplois.

Aucune question, ni remarque.

La proposition est mise au vote : 25 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

**Le recrutement d'agents pour un accroissement temporaire d'activité est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### **4 - DELIBERATION N° 017-2020 : CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF**

---

Monsieur le Président informe les membres du Conseil qu'en raison de la réorganisation des tâches au sein des services administratifs, il convient de prévoir la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps non complet (maxi 08h par semaine) qui exercera les missions d'Assistant comptable, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

La personne sera chargée des fonctions d'agent administratif polyvalent, la rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emploi concerné,

M. le Président précise que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget.

Aucune question, ni remarque.

La proposition est mise au vote : 25 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

**La création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet, à compter du 01 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### **5 - DELIBERATION N° 018-2020 : DESIGNATION DU DELEGUE LOCAL AUPRES DU CNAS**

---

Compte-tenu du renouvellement des membres du Comité Syndical du SMPG, il est nécessaire de procéder à la désignation des délégués locaux du Comité National d'Action Sociale (CNAS) dont la durée du mandat est la même que celle du mandat municipal.

A ce titre, **deux délégués** (un élu et un agent) représentent le SMPG au sein des instances du CNAS. Les délégués locaux siègent à l'Assemblée départementale annuelle afin de donner un avis sur les orientations de l'association.

M. le Président indique que pour le collège des « Agents » Mme PARIS se porte volontaire.

Le Président demande le nom des personnes qui souhaitent être candidates pour le collège « Elus ». M. Alain CHABOREL se porte candidat.

Aucune question, ni remarque.

La proposition est mise au vote : 25 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

**La désignation des 2 délégués est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

M. GERVAIS demande que soit inscrit un nouveau point à l'ordre du jour afin de répondre à une demande de subvention.

Aucune question, ni remarque.

La proposition est mise au vote : 25 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

## **6 – DELIBERATION N° 019-2020 : CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS : MOBILITES SOLIDAIRES**

M. GERVAIS expose le sujet.

Dans ce contexte favorable au déploiement de solutions de mobilité solidaire, la Fondation Macif et le Cerema s'unissent pour soutenir des projets de mobilité solidaire adaptés aux besoins et aux ressources du territoire, intégrant une offre de transport d'utilité sociale parmi un bouquet de solutions : transport à la demande, covoiturage, autopartage, accompagnement individualisé, ou encore de nouveaux dispositifs innovants.

Le Syndicat de Pays vous propose de répondre à cet appel à projets dans l'objectif de développer un réseau d'autostop organisé qui couvre l'ensemble du territoire

En 2019, le Syndicat Mixte du Pays du Giennois a réalisé une enquête mobilité qui a montré que l'usage de la voiture individuelle était indispensable pour se déplacer sur le territoire du Pays du Giennois. Ce constat pose le problème de la mobilité des personnes vulnérables habitant les communes rurales. En effet, le territoire dispose d'une offre très limitée en transport en commun favorisant l'isolement des personnes vulnérables.

Pour notre territoire les cibles prioritaires sont les personnes sans emploi ainsi que les jeunes puis les personnes âgées et PMR, donc globalement l'ensemble des populations les plus captives et potentiellement les plus fragiles.

S'ils sont estimés comme des cibles plus secondaires, les actifs seront toutefois à ne pas négliger, car aujourd'hui plusieurs entreprises du territoire rencontrent des difficultés de recrutement du fait que de nombreux candidats n'ont pas de moyen de transport individuel ou sont en recherche d'autres solutions de mobilité moins coûteuses et/ou plus écologiques.

Pour la mise en place de ce projet, le Syndicat Mixte du Pays du Giennois fera appel à une personne dédiée en charge de l'animation.

### **Plan de financement pour 3 ans**

<b>DEPENSES</b>	<b>En TTC</b>	<b>RECETTES</b>	<b>En TTC</b>
Fonctionnement			
Salaire animateur mobilité	25.000 € par an soit 75.000 €	Subvention Région Fond mobilité	22.750 €
Adhésion au dispositif "Rézo Pouce"	7.800 €		
Carte et macaron des utilisateurs "Rézo Pouce"	12.600 €	AAP Macif CEREMA	15.000 €
Inscriptions	4.700 €		
Supports de communication		Autofinancement	66.500 €
Investissement			
Réalisation d'aménagements des points d'arrêt Rézo Pouce"	2.700 €		
Implantation de signalétique sur les communes adhérentes			
<b>TOTAL en TTC</b>	<b>104.250 €</b>		<b>104.250 €</b>

Aucune question, ni remarque.

La proposition est mise au vote : 25 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

**La délégation de pouvoirs au profit du Président est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## 7 – PRESENTATION DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU GIENNOIS

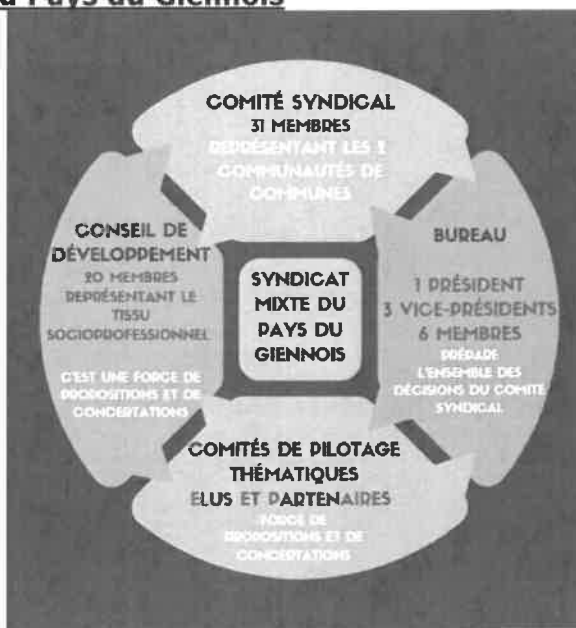
M. le Président propose une présentation de la structure : son organisation, son rôle ses missions.

Un power point est présenté :

### - **L'ORGANISATION du Syndicat Mixte du Pays du Giennois**

Une équipe administrative

- **une directrice / Agent de Développement :**  
Anne-Sophie PARIS
- **une chargée de développement « Environnement Aménagement et Développement local :**  
Noémie LEONARD
- **une chargée de développement « Santé » :**  
Eugénie LEFEBVRE



### - **Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)**

- L'élaboration du SCOT du Pays du Giennois porte sur un territoire d'un seul tenant et sans enclave, délimité par le Préfet du Loiret le 18 octobre 2010.
- Phase 1 : Diagnostic (mars 2012) ;
- Etat Initial de l'Environnement (juin 2012) ;
- Phase 2 : PADD débattu (27 février 2014) ;
- DAC validé : phase 1 (juillet 2013), phase 2 (novembre 2013), phase 3 (février 2015) ;
- Phase 3 : DOO validé (19 février 2015).
- **Approuvé en Comité Syndical le 29 mars 2016**
- **Opposable depuis le 8 avril 2016**
- **Réalisation des 2 PLUi**
- **Révision du SCOT du Pays du Giennois en Mars 2022**

### - **Le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST)**

- Approuvé en Commission Permanente Régionale le 07 Novembre 2014 pour un montant de 5 740 000 €
- Auquel s'ajoute de 3 enveloppes additionnelles :
  - Cœur de village : 320 000 €
  - Logement social : 915 000 €
  - Pôle de centralité : 966 000 €
- Soit un total de **7.941.000 €**
- Validation du Bilan à mi-parcours en Commission permanente régionale du 13 juillet 2018

**Fin du contrat le 07 novembre 2020**

### - **Le Contrat d'Objectifs Territorial des Energies Renouvelables (COTeNR)**

- Appel à projets lancé par ADEME et la Région Centre-Val de Loire en juin 2017
- Dossier de candidature déposé le 19 janvier 2018 : PETR Montargois en Gatinais, Agglomération de Montargis et Pays du Giennois
- Lancement du Contrat d'Objectif Territorial énergies renouvelables thermiques Est Loiret le 4 octobre 2018 à Cepoy
- Subvention pour les projets : Bois, géothermie et solaire thermique au taux de 45% pour tous porteurs de projets (sauf particuliers)

- **Projets en cours sur le Pays du Giennois :**
  - Chaudière bois dans un commerce sur la commune de Saint-Firmin-sur-Loire
  - Etude thermique sur la commune de Saint-Gondon
  - Mise en place d'un système de chauffage par aquathermie au Château de La Bussière
  - Plusieurs contacts en cours
- **Les circuits-courts**
- **2015** : Recensement de l'offre (agriculteurs) et de la demande (19 restaurants scolaires)
- **2017** : Distribution du **catalogue** à 12 cantines du Pays du Giennois regroupant 30 producteurs. Organisation d'un « **forum** » pour réunir les agriculteurs, les cuisiniers et les élus de l'Est du Loiret
- **2018** : Signature de la **charte des bonnes pratiques** entre Solberval et six restaurants scolaires. Présentation de la démarche « **Mon Restau Responsable** »
- **Le Projet Alimentaire de Territoire (PAT)**
- Juin 2019 : lauréat de **l'appel à projet régional Programme National pour l'alimentation**
- 2020 : **Formations** à destination de la restauration collective et des élus ; réalisation du **diagnostic agricole et alimentaire**
- **Le Contrat Local de Santé (CLS)**
- **2015** : Diagnostic local de santé du Pays de Giennois
- **2016-2017** : Elaboration du programme d'actions : 4 axes stratégiques et 9 groupes de travail
- **2017** : Signature du Contrat Local de Santé
- **2020** : Fin du CLS et réalisation du bilan de juin à novembre 2020
- **2021** : Et après : Mise en place d'un 2<sup>ème</sup> CLS ?
- **La Mobilité – Rézo Pouce**
- Mars 2018 : début des réflexions sur la thématique via le Conseil de Développement
  - Réalisation de 3 questionnaires
  - 2019 : le PETR du Montargois en Gâtinais présente la solution Rézo-Pouce au Conseil de développement et aux élus
  - Décembre 2019 : le Comité Syndical valide l'opération Rézo-Pouce
  - Mai 2020 : Accord de la subvention Région dans le cadre du « Fond Mobilité Rural »
  - 2020 & 2021 : Recherche d'autres financements, Recrutement animateur, RDV avec les élus
- **Le Conseil de Développement**

Monsieur Jean-Pierre POUIGNY, Président du Conseil de Développement présente :

Sa composition :

- Groupe de personnes de la société civile
- 20 personnes maximum
- Instance de concertation : Il est consulté par les élus lors de la mise en œuvre de projets de territoire
- Instance de proposition
  - Il n'a pas de pouvoir exécutif
  - Il soumet des projets aux élus
- Forte recommandation de la Région

Son fonctionnement :

- Travailler en harmonies avec les Maires et les Présidents de com.com
- Continuer de travailler sur les dossiers ouverts
  - Mobilité : Rézo Pouce
  - Circuits courts : PAT
  - Validation des thèmes (anciens et nouveaux) le 12/01/21
- Travailler au plus près des communes
- Travailler avec des partenaires (MEPAG...)

Les limites de son implication :

- Concernant les thèmes retenus
  - Le conseil de développement propose, les collectivités exécutent
- Le Conseil de développement est consulté sur :
  - L'élaboration du CRST (la phase de négociation)

- Les projets de territoire (par ex. le PCAET)
- Le Pdt du conseil de Développement siège dans les COPIL et au Comité Syndical.

## 9/ Questions diverses

---

### 1/ Venue de M. BONNEAU

Compte-tenu de la situation sanitaire actuelle et afin de préserver la santé des participants, en vue des fêtes de fin d'année, M. GERVAIS précise qu'il a préféré reporter la réunion du 04 décembre qui avait comme sujet la venue de M. BONNEAU, Président du Conseil Régional du Centre Val de Loire. La réunion sera reprogrammée en janvier 2021.

### 2/ Le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST)

M. GERVAIS indique que dans le cadre de l'élaboration du futur Contrat Régional de Solidarité Territoriale il est allé à la rencontre de quelques élus mais compte-tenu de la situation sanitaire actuelle il ne pourra pas voir tout le monde.

Afin de recevoir les projets, un courrier et une fiche projet ont été adressés par mail le 10 décembre 2020. La préparation du CRST est en cours pour une prévision de dépôt à la Région CVL à la fin Mars 2021.

### 3/ La GEMAPI

Suite à la réunion du Bureau en date du 10 Décembre, les membres ont évoqué le sujet de la « GEMA » dans le cadre de la GEMAPI. Il apparaît comme opportun, afin de ne pas surajouter un énième dispositif contractuel existant et les membres souhaitent que soit examinée la solution d'identifier le territoire du Syndicat Mixte du Pays du Giennois

M. LECHAUVE indique que le territoire n'a pas de syndicat de rivières à la différence de nos voisins. Ce sont ces derniers qui obtiennent les subventions pour la réalisation des travaux.

La Communauté des communes Berry Loire Puisaye a lancé une étude globale des milieux aquatiques qui prendra fin en 2021. Elle donnera un programme d'actions.

Il précise que ce sujet nécessitera l'embauche d'un technicien de rivière.

M. GERVAIS conclue en indiquant que le modèle économique devra être étudié.

### 2/ Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

M. GERVAIS poursuit sur le sujet du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE). M. le Sous-Préfet de Montargis a réuni les Présidents des EPCI de l'Est du Loiret afin d'évoquer le CRTE et les périmètres. Il propose que ces derniers soient similaires à celui des PETR / Pays Lors de la réunion du Bureau du 10 décembre, les membres ont évoqué ce sujet.

M. GERVAIS demande aux membres présents si cette proposition du SMPG, regroupant 31 communes et 2 communautés de communes, comme périmètre de référence portant le CRTE est opportun. Aucune remarque sur ce sujet. Un courrier de réponse favorable sera rédigé à l'attention de Monsieur le Préfet du Loiret.

M. GERVAIS termine sur le sujet de la liaison douce entre Briare et Gien. Il souhaite que les élus travaillent sur ce beau sujet d'avenir.

Pas d'autres questions diverses.

**L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôture la séance à 19h30.**



**Le Président,  
Denis GERVAIS**